Image not found or type unknown

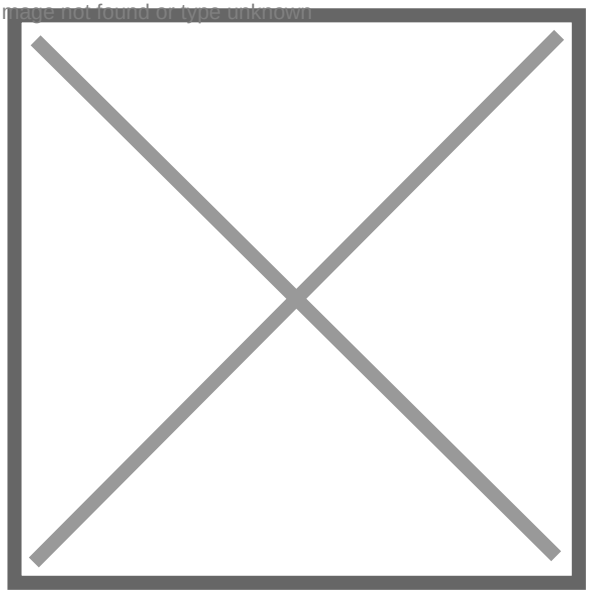

Plainte abusive pour non remise d'enfants

Par **dg54**, le **07/10/2010** à **14:12**

Bonjour,
Mon épouse porte régulièrement plainte contre moi pour non-remise d'enfants.
Ceci étant totalement mensonger, quel est mon recours ?
Je sais qu'une plainte pour dénonciation abusive ne peut avoir lieu qu'après relaxe au tribunal et le procureur ne donnera suite à aucune de ces plaintes mais en attendant elle me pourrit la vie.
Puis-je à mon tour porter plainte pour plainte abusive ce qui pourrait la calmer ?
merci

Par **Melanie555**, le **09/10/2010** à **12:51**

Bonjour,
S'agit-il de plaintes ou de mains courantes ?
Si vous estimez que vous respectez les modalités d'application des DVH, tant en ce qui concerne les dates que les heures, il vous suffit de le faire constater par un témoin de votre entourage.
Mais l'escalade des plaintes sur plaintes ne vous servira à rien d'autre que ternir votre image de parent responsable.
Cordialement

Par **chris_ldv**, le **09/10/2010** à **18:28**

Bonjour,

Via votre avocat saisissez le juge aux affaires familiales pour proposer que vos enfants soient remis à leur mère dans les locaux du commissariat de police ou de la gendarmerie le plus proche: si l'un des vous est absent ou simplement en retard l'autre aura moins de trajet pour porter plainte.

Cordialement,

Par **Melanie555**, le **10/10/2010** à **12:25**

Bonjour Chris,

Je trouve cela un peu traumatisant pour les enfants. Il y a certainement d'autres moyens de régler les conflits des parents en épargnant les enfants.

Je doute d'ailleurs qu'un Juge puisse reconnaitre la recevabilité d'une telle requête.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés